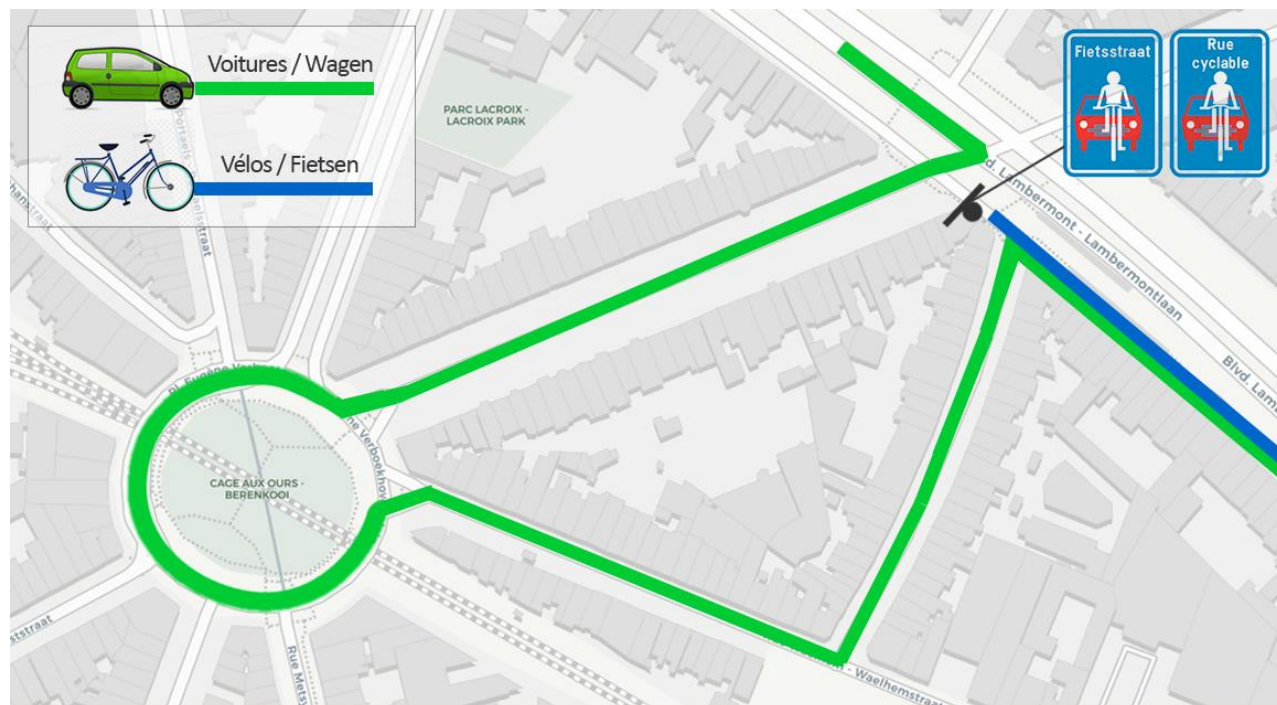




Rue cyclable au boulevard Lambermont

Suite à un accord entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Schaerbeek, **Bruxelles Mobilité** transforme la latérale du boulevard Lambermont en rue cyclable. L'aménagement de la rue cyclable va de pair avec quelques modifications de la circulation automobile. Ainsi, la **latérale** sera réservée à la **circulation locale** entre l'avenue Eugène Demolder et l'avenue Louis Bertrand et l'accès ne sera plus possible via l'avenue Demolder ou via la voirie principale du boulevard Lambermont. Il y aura donc **moins de circulation de transit** dans la latérale qui deviendra plus calme pour les habitants. Ceux-ci continuent à avoir accès à la latérale via l'avenue Eugène Demolder, la place Eugène Verboekhoven (Cage aux Ours) et la rue Léopold Courouble. Les **habitants** de la latérale peuvent quitter le quartier via la rue Jacques Rayé et rejoindre le boulevard Lambermont via la chaussée d'Haecht.



Pour rappel, dans une **rue cyclable**, la vitesse maximale pour les véhicules motorisés est limitée à **30 km/h** et le **dépassement des cyclistes est interdit**.

INFO

www.mobilite.brussels
mobilite@sprb.brussels
 ☎ 0800 94 001

**BIKE FOR
BRUSSELS**

be tomorrow
 be.brussels 